



Quelle religion , et que faire en qu'a de non respect de droit de

Par **sarahelie**, le **25/03/2012** à **14:17**

bonjour , voila je suis de confession juive et mon ex époux est musulman . étant pratiquante j'élève mon fils dans la religion juive . doivent prévenir mon ex époux (peur des représailles) ou je fait ce dont je souhaite ? sachant que dans le jugement il y a inscrit (étant rappeler que les parents doivent également se consulter pour le choix ou le changement d'école et se mettre d'accord sur l'éducation religieuse .) aussie je voudrais mettre un point sur le fait que mon ex ne respecte pas ses droit de visite , il prend mon fils quand il le veut juste un dimanche suer deux et encore devoit il le prend que un dimanche par mois .
merci de m'aider .

Par **pat76**, le **25/03/2012** à **18:25**

Bonjour

Je pense que ce sera à votre fils de décider quelle religion il aura envie de pratiquer.

Peut être ne voudra-t-il n'en pratiquer aucune.

Quant aux problèmes de visite, c'est avec le Juge des Affaires Familiales qu'il faut voir.

Par **Marion2**, le **25/03/2012** à **18:42**

Bonjour,

Si le père ne veut pas prendre son fils pendant les droits de visite et d'hébergement mentionnés dans le jugement, vous ne pouvez rien faire.

Quant à la religion, je suis du même avis que pat76, ce sera à votre fils de décider.

Cordialement.